PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-171 visant à autoriser une marge de recul arrière à 10,86 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal, situé au 580, rang Double, sur le lot 4 159 062.

Zone : Tampon-agricole (TA-8)

La dérogation mineure demandée concerne la marge de recul arrière à 10,86 mètres pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul arrière de 15 mètres pour un bâtiment principal. Dans le présent cas, une diminution de 4,14 mètres de la marge de recul arrière est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10e jour du mois d'avril 2025.

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière